



Commune de Marchissy

Préavis municipal n° 9-2024 Budget 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité est à même de vous présenter un budget 2025 se déclinant comme suit :

Total des charges :	Fr 3'065'344.50
Total des revenus :	<u>Fr 2'915'335.50</u>
Excédents de charges :	Fr 150'009.-- <i>soit 5.15% des charges</i>

Nous vivons la dernière année au rythme du plan comptable MCH1 que nous connaissons bien. Dès 2026 nous passerons au MCH2 qui va complètement bouleverser la lecture des budgets et des comptes. Un des éléments que nous anticipons déjà dans ce budget est l'utilisation des fonds de réserves qui, dans le nouveau plan comptable, vont être mélangés dans trois catégories. A dire d'expert, il est préférable, dans la mesure du possible, de faire un « nettoyage » avant la mutation. Vous pourrez donc lire plusieurs fois dans ce budget une reprise sur fonds de réserve sur des postes XX.480.

Cette opération ne vise en aucun cas une diminution cosmétique du déficit qui, par la force des choses, se voit diminué. Il faut bien noter que les fonds de réserve n'ont pas de contrepartie pécuniaire. Donc les liquidités n'existent ni pour les fonds, ni pour le déficit, il est important de le souligner.

1/ ADMINISTRATION GENERALE

101 Conseil général :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
101.306	Indemnités remb. frais	5'000.--	200.--	0.--

A l'initiative de la Présidente du Conseil général, nous avons prévu de délocaliser une séance du législatif dans la salle du parlement vaudois à Lausanne. A cet effet un montant de Fr. 5'000.-- a été porté au budget comprenant la location des salles, le transport, les régisseurs et un apéritif.

102 Municipalité :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
102.300	Salaires, Municipalité	142'000.--	130'000.--	122'736.--

Comme au budget de l'an passé, le passage obligatoire au nouveau plan comptable MCH2 pour 2026, la rénovation complète des réservoirs d'eau ainsi que celle de l'auberge vont notamment influencer l'engagement des autorités. A l'approche des élections la Municipalité cherche à boucler un maximum de gros dossiers pour décharger les prochains élus sans savoir à ce jour qui se présentera.

11 Administration :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
11.301	Salaires	107'000.--	96'000.--	93'290.--

Aux indexations annuelles s'ajoutent une augmentation du taux d'activité de la secrétaire adjointe de 40% à 50% afin d'assurer la charge de travail de plus en plus importante.

19 Informatique :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
19.311	Achat matériel	7'500.--	4'300.--	1'137.--

La Municipalité a décidé de porter au budget l'achat d'un écran interactif tactile (1mX2m) pour compléter les beamers vieillissants des salles de la Municipalité et du Tilleul pour un montant de Fr 4'700.--. Cet écran a une bien meilleure qualité d'image que les beamers.

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
19.318	Honoraires et prestations	22'200.--	13'000.--	9'808.--

Le budget prévoit la certification Cyber-safe pour un montant de Fr. 4'860.-- ainsi que la nouvelle application « CommuneApp » pour Fr 3'480.--.

2/ FINANCES

21 Impôts :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
21.400	Impôts revenus fortune	1'200'000.--	1'350'000.--	1'166'739.--

Conformément aux remarques de la Commission de gestion-finance lors des comptes 2023, la Municipalité a considéré avec prudence le montant des rentrées fiscales « revenus et fortune » en se basant sur les chiffres effectifs 2024 arrêtés au moment de la rédaction de ce préavis.

22 Service financier :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
22.352	Part. au fonds de péréquation	292'383.--	335'646.--	312'408.-

Dès 2025 nous serons sous le régime de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Cette NPIV est sensée nous pénaliser un peu moins mais nous prive des bras de levier à l'image des travaux sur les routes, comme nous l'avons connu ces 15 dernières années. L'apparente baisse de charges de ce poste va malheureusement être compensée par la réforme policière (61.351) et la facture sociale (72.351). Le poste ci-dessous ne suffit pas à compenser ces trois factures. La balance péréquative affiche donc une valeur négative de Fr. 200'142.-- contre Fr. 224'916.-- en 2023.

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
22.452	Part. du fonds de péréquation	660'339.--	287'267.--	341'630.-

Selon commentaire ci-dessus.

3/ DOMAINES ET BATIMENTS

320 Forêts :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
320.436.5	Remb. de l'AGFORS	120'000.--	0.--	162'392.55

Depuis le 1^{er} janvier 2019, nos forêts sont gérées par un bail à ferme pour biens-fonds forestiers. Si nous avons cumulé les bénéfices depuis ce moment pour parvenir à capitaliser Fr. 449'660.-- sur le fonds de régulation fin 2023, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La cause en est le dépérissement des forêts dû au bostryche et aux sécheresses à répétition.

On peut donc s'attendre à une perte de Fr. 119'000.-- pour 2025. Cette dernière sera couverte par le fonds de régulation prévu à cet effet.

3202 Centre forestier :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
3202.314	Entretien centre forestier	20'000.--	2'000.--	698.--

Construit en 2006, le centre nécessite quelques travaux d'entretien courant. Par ailleurs, à l'époque, la cuisine servant de réfectoire pour le personnel avait été récupérée sur un chantier. A ce jour, elle montre de très gros signes de fatigue et doit impérativement être changée. La Municipalité se propose cette fois d'en poser une neuve pour environ Fr. 15'000.--. Une somme de Fr. 4'932.50 sera prélevée sur le fonds de réserve « rénovation du bâtiment de l'AGFORS » (9281.84 viré à 3202.480).

35 Bâtiments communaux :

Sur l'ensemble des comptes 35*.312 (coût de l'énergie), nous avons légèrement adapté les charges du chauffage et de l'électricité.

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
350.314	Entretien bâtiment communal	13'000.--	12'000.--	5'311.--

Nous sommes confrontés à des problèmes récurrents de chaufferie, et ces derniers vont en s'amplifiant (Filtre à particules, problème de gestion informatique après une panne d'électricité etc...).

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
3511.423	Loyers Auberge	21'000.--	11'500.--	27'600.—

Au vu du retard pris dans le projet de réfection de l'Auberge, la Municipalité a cherché un tenancier d'accord de reprendre temporairement l'établissement. La recherche n'a pas été longue puisque Mme Claire du Tremolet de Lacheisserie et M. Sylvain Reynaud se sont spontanément proposés à la grande satisfaction des autorités et des clients. En 2024 le loyer budgété tenait compte du fait que le bail se terminait au 1^{er} juin.

Le nouveau bail est établi pour une année, renouvelable. Cette contrainte a naturellement impliqué un loyer plus bas. Le montant porté au budget tient également compte, en plus du loyer, d'un remboursement d'avance sur frais octroyé par la Municipalité.

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
3512.423	Loyers immeuble Bassin	37'560.--	13'650.--	
32'060.—				

L'appartement du haut était également en fin de bail au mois de juin. Nous nous retrouvons donc dans le même cas de figure que pour l'auberge, à la différence près que ce dernier a été reloué à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour une année renouvelable, sur la base d'un montant fixé par l'EVAM.

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
352.314	Entretien grande salle	3'000.--	10'000.--	10'100.--

En 2024 nous avons provisionné Fr. 7'000.-- pour changer la nourrice de distribution du chauffage, cette opération est réalisée.

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
356.423	Location local du feu	12'000.--	12'000.--	12'000.--

Le montant ne change pas, mais le locataire oui. Après le départ de O Toiture, nous avons eu le plaisir de signer un nouveau bail au même tarif.

4/ TRAVAUX

42 Service de l'urbanisme :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
42.318	Urbanisme honoraires	15'000.--	10'000.--	7'191.--

Cela fait de nombreuses années que la Municipalité tente de créer une zone artisanale et, jusqu'à ce jour, se heurte à de très nombreux refus successifs du Canton. A ce stade la Municipalité compte bien avancer, les voyants passant du rouge à l'orange. Pour assumer d'éventuels frais nous portons Fr. 5'000.-- au budget.

43 Routes :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
43.311	Matériel & outillage voirie	52'000.--	8'000.--	8'982.--

La Municipalité a décidé de doter la voirie d'un tracteur à cabine en prévision de la prochaine mise hors service d'un des mono-axe. Ce choix est dicté par la nécessité d'offrir au personnel, notamment en hiver, un véhicule remplissant les critères de sécurité (feux orange / éclairage adapté etc..) et de confort (cabine fermée / travail assis etc...)

Le montant devisé est de Fr 44'000.-- avec agrégats, une reprise sur fonds de réserve est prévue pour la même somme.

44 Parcs, promenades, cimetièrè :

Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.

451 Ordures ménagères :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
451.434	Déchets valorisables Taxe forfaitaire	48'380.--	47'460.--	45'315.--

Il est nécessaire d'accompagner les augmentations de charges par un renchérissement de la taxe forfaitaire qui passe de Fr. 113.-- à Fr. 118.-- / habitants. Les jeunes de moins de 18 ans sont toujours dispensés de cette taxe.

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
451.490	Participation sociale M18	12'980.--	11'300.--	13'221.--

La modification de la taxe forfaitaire influence logiquement la participation sociale M18. Nous allons retrouver cette même somme à la charge du 72.390.1

46 Réseau d'égouts et épuration :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
46.314	Entretien réseau épuration	28'500.--	20'000.--	2'103.--

Les travaux prévus en 2025:

- contrôles des canalisations EU par camera,
- curages des canalisations EC + EU sur deux ans (50% 2025)
- élimination des déchets de curage
- réparation de plusieurs renvois d'eau en bordure de route
- réparation d'anciennes conduites EC et EU.
- recherche des eaux parasites sur le réseau EU.

5/ INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier

6/ POLICE

61 Réforme policière :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
61.351	Part. à la réforme Policrière	75'090.--	53'072.--	48'099.—

Selon commentaire du compte 22.352

7/ SECURITE SOCIALE

72 Prévoyance sociale, Canton/Région :

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
72.351	Part. versée au canton Facture sociale	493'008.--	274'621.--	206'039.—

Selon commentaire du compte 22.352

8/ SERVICES INDUSTRIELS

Compte No 2023	Libellé	Budget 2025	Budget 2024	Cptes
81.314	Entretien réseau ESP	24'500. --	27'650. --	38'350.--
81.312.	Pompage et traitement	9'500.--	20'000.--	4'948.--

Travaux prévus en 2025 :

- contrôles des canalisations d'eau sous pression (ESP) par camera
- inventaire des conduites doit être poursuivi
- liste de travaux à exécuter avec des délais précis selon le rapport d'inspection de l'Office de la consommation (OFCO)
- installation d'un système de contrôle de la turbidité aux Grandes Rayes
- révision de l'installation de traitement de l'eau par UV
- analyses d'eau potable : le canton a transféré ses tâches aux communes en collaboration avec un laboratoire agréé par la Commission de la Concurrence (COMCO). Ces analyses sont plus fréquentes et plus coûteuses.

- contrôle, réparations et mise en conformité des 24 bornes hydrantes de la Commune
- financement de la 2^{ème} partie du nouveau PDDE régional de Gimel et environ (9 communes : Burtigny, Essertines-sur-Rolle, Gimel, Longirod, Marchissy, St-George, St-Oyens, Saubraz, Tartegnin). Son entrée en vigueur est prévue pour 2025/2026.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- Vu le préavis municipal n° 9-2024 relatif au budget 2025,
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'adopter le budget 2025 tel que présenté.

Approuvé en séance de Municipalité le 11.11.2024

Le Syndic		La Secrétaire
		
Luc Mouthon		Christine Ronga

Municipal responsable : M. Luc Mouthon
Annexe : résumé budget